



## STANDARD DE LA PERRUCHE ONDULÉE DE POSTURE

### **CONDITION :**

La condition est primordiale.

Les perruches qui ne seront pas en condition seront exclues du concours.

### **TYPE :**

Puissant et trapu, les formes du corps en courbes harmonieuses, épaules et nuque larges, la ligne du dos droite, tombant de l'arrière-tête jusqu'au bout de la queue, poitrine élégamment bombée, l'oiseau bien en chair sans être gras.

### **TAILLE :**

**24,5 cm** du point le plus haut de la tête jusqu'à l'extrémité de la queue.

### **AILES :**

Bien collées au corps, se rejoignant au dessus du croupion, non croisées. De l'épaule jusqu'au bout des rémiges, les ailes doivent mesurer **12 cm**. Chaque aile doit avoir **7** rémiges bien visibles, entièrement poussées, non cassées.

### **QUEUE :**

Dans le prolongement du corps et alignée bien droite. Plumes lisses, bien serrées et complètement poussées, non cassées.

### **TENUE :**

Calme et se tenant sur le perchoir de façon naturelle, faisant avec l'axe horizontal un angle de **60°**.

### **TÊTE :**

Grande, ronde et large, symétrique de n'importe quel angle de vue; forme du front : relevé et large jusqu'au derrière de la tête de façon harmonieuse, en courbe régulière.

### **BEC :**

Petit et rentré, la mandibule supérieure recouvrant la mandibule inférieure.

### **YEUX :**

Expressifs et clairs, dans l'alignement du bec.

### **NUQUE :**

Large et pleine.

### **COULEUR :**

Suivant le schéma descriptif de chaque série, nette et régulière, sans reflet.

### **MASQUE ET SPOTS :**

De couleur uniforme, bas jusqu'au niveau du jabot, bien lisse, délimité et arrondi.

Six spots disposés régulièrement, gros, ronds, situés dans le tiers le plus bas du masque, espacés régulièrement de façon à former un collier.

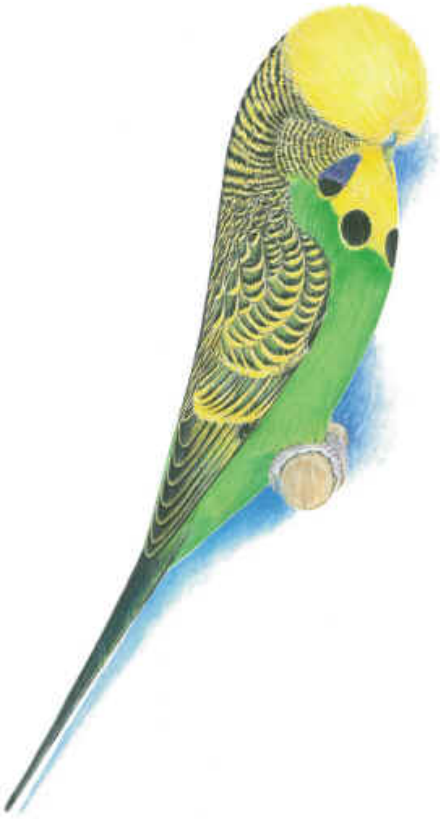
Les deux spots extérieurs sont en partie cachés par les taches auriculaires. La couleur du masque des spots et des taches auriculaires correspond au descriptif propre à chaque série.

### **PATTES :**

Robustes, droites, deux doigts en avant, deux doigts en arrière, pourvues d'ongles recourbés et réguliers permettant de s'agripper au perchoir. Couleur selon le descriptif de chaque série.

### **DESSIN :**

Peut aller de la netteté la plus souhaitable jusqu'à disparaître totalement suivant l'intensité de la couleur. Voir la description par couleur.



**The Official WBO Pictorial Ideal**

© WBO June 2008

# **GÉNÉRALITÉS SUR LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERRUCHES ONDULÉES**

## **NORMALES :**

(de même pour les Normales Cinnamons, les Normales Ailes Grises, etc...)

Masque avec cou orné de six perles, également grandes, rondes et à la même distance l'une de l'autre. Les deux extérieures sont de chaque côté en partie recouvertes par des taches auriculaires oblongues.

Couleur du corps régulière, ondulations sur la tête, les joues, le cou, le dos et les ailes.

## **OPALINES :**

(de même pour les Opalines cinnamons, les Opalines Ailes Grises, etc...)

Masque avec cou orné de six perles, également grandes, rondes et à la même distance l'une de l'autre. Les deux extérieures sont de chaque côté en partie recouvertes par des taches auriculaires oblongues.

Couleur du corps régulière.

L'arrière de la tête, la nuque et le dos ne comportent pas d'ondulation. Les plumes des ailes sont ourlées de la même couleur que le corps. Pennes foncées avec bords verts ,ou bleus, plus larges que dans la catégorie "Normales". Pennes barrées de blanc sur le milieu (environ 1 - 2 cm de large), de sorte qu'il existe sur les deux côtés un "miroir d'ailes".

## **AILES GRISES :**

La couleur du corps est d'environ 50 % diluée par rapport à la couleur d'un oiseau normal. Les ondulations et les perles sont grises.

## **AILES CLAIRES :**

Le cou, le dos et les ailes autant que possible sans dessin.

## **DILUÉES JAUNE ET BLANC :**

Elles existent dans les nuances claires, moyennes et foncées. La couleur du corps doit être nette. Les ondulations et les perles sont éclaircies.

## **PIES AUSTRALIENNES :**

Masque avec cou orné de six perles, également grandes, rondes et à la même distance l'une de l'autre. Les deux extérieures sont de chaque côté en partie recouvertes par des taches auriculaires oblongues.

Tache sur la nuque plus ou moins grande.

Les couleurs du dessous du corps et du croupion sont disposées de manières diverses, une partie de la couleur du corps, une partie en jaune ou blanc, réparties à environ 50 - 50. Les couleurs ne doivent pas être fondues l'une dans l'autre mais bien délimitées.

## **MASQUES JAUNES :**

(valable pour toutes couleurs et tous dessins)

### **a) Type 1**

Masque jaune et queue bordée de jaune.

### **b) Type 2**

Au contraire du Type 1, l'ensemble est recouvert d'un voile jaune.

### **c) Masques Jaunes Australiens simple facteur**

Tout l'oiseau est recouvert d'un voile jaune très prononcé, ce qui fait qu'une Ondulée grise à simple facteur ressemble à un oiseau gris-vert et une Ondulée bleue, à une verte.

### **d) Masques Jaunes Australiens double facteur**

Le jaune n'est concentré que sur le masque et sur la bordure des rectrices.

## **LUTINOS - ALBINOS :**

### **· Lutinos :**

Sur tout le corps un jaune net et intense à l'exception des plumes, de la queue, des taches auriculaires qui sont blanches.

### **· Albinos :**

Couleur de fond blanc, sans reflet.

## **AILES EN DENTELLES NORMALES JAUNES :**

Masque jaune orné sur le bas de 6 spots brun-clair également grands, ronds, à la même distance l'un de l'autre, les deux extérieurs en partie recouverts par des taches auriculaires oblongues, blanches ou nacrées. La couleur de fond est jaune bouton d'or. Les ondulations sur la tête, la nuque, le dos et les ailes sont brun-clair sur fond jaune.

### **AILES EN DENTELLES NORMALES BLANCHES :**

Comme ci-dessus, mais avec le masque et la couleur de fond blancs.

### **AILES EN DENTELLES OPALINES :**

Les Ailes en Dentelles Opalines sont également acceptées. En ce qui concerne le dessin, se référer à la description-modèle des "Opalines".

### **PERLÉES :**

Masque avec cou orné de 6 perles également distantes l'une de l'autre, grosses, rondes, noires sur le pourtour (éventuellement brunes) et jaunes ou blanches au milieu.

De chaque côté, les deux dernières perles sont en partie recouvertes par des taches auriculaires oblongues partiellement éclaircies de blanc.

La couleur de fond du dessous du corps correspond à la couleur de fond de l'oiseau. Le dessin des ondulations sur la tête, aux joues, au cou, sur le dos et sur les ailes comprend des bandes nettement noires dans chaque plume, bordées en outre de jaune ou de blanc extérieurement.

### **PERLÉES DOUBLE FACTEUR :**

Les Perlées double facteur sont entièrement jaunes ou blancs. Les yeux sont noirs avec cercle oculaire. La cire du bec est la même que celle d'un oiseau normal. Les pattes sont plus foncées que celles des jaunes à yeux noirs.

### **PIES DANOISES :**

Le masque peut être orné de 1 à 6 perles rondes et régulières. Les dessins de l'oiseau sont répartis irrégulièrement en plage de différentes grandeurs sur le corps et les ailes, en partie de la couleur du corps, en partie jaune ou blanc.

Répartition des couleurs :

- Ailes 2/3 clair, 1/3 sombre
- Corps 1/2 clair, 1/2 sombre

Les couleurs sont très distinctement délimitées.

### **PIES HOLLANDAISES :**

Masque avec cou orné de 6 perles, également distantes l'une de l'autre, grandes, rondes, les deux dernières de chaque côté en partie recouvertes par des taches auriculaires oblongues.

Il doit y avoir sur la nuque une tache claire plus ou moins grande.

Le masque en dessous des perles peut s'étendre jusqu'à l'avant du buste. Les éclaircissements des ailes doivent être distincts et symétriques.

Les rémiges et les rectrices sont totalement claires (jaunes ou blanches).

### **HUPPÉES :**

Chaque combinaison de couleur ou de dessin dans chaque forme de huppe. Trois sortes de huppe :

- **Huppe circulaire :**

Coiffe complètement formée, en forme de cercle, s'élargissant du milieu de la tête jusqu'à la hauteur des yeux qui restent dégagés.

- **Huppe demi-circulaire :**

Comme ci-dessus, mais seule la moitié avant de la coiffe est formée.

- **Huppe en plumeau :**

La huppe par des plumes dressées vers le haut ressemble à celle des calopsittes.

### **FALLOW NORMAL :**

Le dessin ressemble à celui d'un oiseau normal. La couleur est jaune ou blanche et elle est recouverte d'un voile correspondant à la couleur de fond, les ondulations sont brunes.

### **FALLOW OPALINE :**

Les Fallows Opalines sont également acceptées. En ce qui concerne le dessin, se référer à la description-modèle des "Opalines".

### **JAUNES ET BLANCS AUX YEUX NOIRS :**

Ces oiseaux ressemblent, en ce qui concerne la couleur de fond, aux Lutinos ou aux Albinos, mais les yeux sont noirs sans cercle oculaire et les rémiges des Jaunes à Yeux Noirs sont jaunes.

# DIRECTIVE POUR LE JUGEMENT

## CONDITION D'EXPOSITION :

Premier point : être en condition pour être présenté en exposition. On entend par là, d'une manière générale, le bon état de santé et du plumage ainsi que la manière de se tenir sur le perchoir dans la cage d'exposition. C'est le résultat d'un entraînement préalable. Si ces qualités indispensables pour un oiseau de compétition laissent à désirer, il doit être exclu.

A ranger dans cette catégorie :

- un plumage continuellement gonflé,
- dormir sur les deux pattes,
- une tendance exagérée à l'embonpoint ou le contraire,
- une gorge ressortant en pointe (amaigrissement prononcé),
- les plumes du cloaque collées,
- une blessure saignant beaucoup,
- des lacunes importantes dans le plumage, l'absence par exemple des deux longues plumes de la queue,
- le manque de plus de deux perles ( sauf pour les espèces qui n'en ont pas nécessairement),
- des plumes aux tuyaux sanguinolents,
- des endroits déplumés,
- enfin le moindre signe de pyodermite, champignons, croûtes etc.

Dans cette catégorie entrent également les oiseaux qui se sont abîmés dans leur cage à force de s'agiter et qui ne peuvent pas du tout ou seulement pour quelques secondes se tenir tranquilles sur le perchoir.

Pour de moindres objections concernant la condition, on retire au moins deux points par défaut selon ce qui est constaté quant au type, à la tenue, à la couleur, aux ondulations, etc. Les jeunes oiseaux qui n'ont pas encore leur couleur type sont à exclure.



## TYPE :

Fort et trapu, les formes du corps en courbes harmonieuses, les épaules et la nuque larges, une ligne de dos droite, le corps tombant depuis l'arrière tête jusqu'au bout de la queue. Le buste élégamment arrondi, tout l'oiseau compact sans pour cela être gras.

D'une manière générale, les proportions de toutes les parties du corps doivent s'accorder l'une à l'autre de manière équilibrée.

**Tout ce qui s'écarte de cette norme est à pénaliser, pour de petits défauts de trois points en moins et pour des fautes plus importantes, de dix points et plus.**

## LONGUEUR :

Pour un oiseau trop (ou pas assez) grand, il convient de retirer 2 points par centimètre.

## AILES (y compris leur position) :

Pour le manque de rémiges, 2 points par rémige sont à soustraire; pour des ailes froissées (condition), pendantes, trop montées ou croisées, au moins 3 points au total en moins.

## QUEUE :

Il ne faut pas seulement considérer des queues cassées, tordues ou écartées, mais aussi des plumes trop longues. Ces dernières sont la plupart du temps reconnaissables à ce qu'elles pendent sous l'axe du corps.

Il faut retirer 2 à 5 points selon l'importance du défaut. Pour l'absence d'une longue plume de queue, retirer 5 points.

## TENUE :

La tenue idéale est illustrée par l'image standard idéale figurant à la page 24. Une mauvaise tenue est souvent uniquement due à la peur. Les défauts persistants sont par exemple :

- un dos rond ou creux,
- une position des pattes dérivant de la normale etc...

Les fautes de condition sont par exemple un manque de muscles pectoraux, fréquemment un corps trop lourd, gras, qui est comme posé sur le perchoir. Pour un tel défaut, retirer au moins 5 points. Le buste trop arrondi en avant ne doit pas être pris pour de la graisse. L'angle, par rapport au perchoir est pour cette raison plus petit pour les oiseaux forts. Lorsque de tels oiseaux se tiennent en parfaite position "de parade", l'angle devient plus grand. Ici le juge doit se fier à son oeil expérimenté d'éleveur. Un vieil oiseau femelle par exemple, dont le ventre est plus lourd et peut-être touche le perchoir, ne peut être jugé aussi sévèrement qu'un jeune mâle avec un défaut analogue.

## TÊTE :

Elle est l'une des marques essentielles de la perruche d'exposition. C'est le plus difficile à réussir (forme et grosseur souhaitées).

On doit retirer jusqu'à 12 points pour les petites têtes du type d'origine, avec des becs ressortant en avant, 8 points pour des têtes encore trop petites mais déjà mieux proportionnées.

Défauts importants :

- des têtes trop minces ou trop plates,
- le manque de front bombé,
- l'arrière tête tombante,
- l'arrière-tête trop creusée (ligne de la nuque incurvée : voir "recherche de défauts").

Chacun de ces défauts entraîne le retrait de 5 points.

Les femelles ont un front plus plat que les mâles, mais plus largement arrondi sur les côtés.

## BEC :

Un défaut fréquent est un bec trop avancé. Autres défauts : des coupures ou blessures au bec, blessures et dégénérescence de la membrane cireuse du nez, cette dernière doit être en couleur (voir les descriptions par couleur), retrait de 2 à 5 points. La position de la mandibule supérieure dans la mandibule inférieure au lieu d'être par-dessus (mordant dessus) est un défaut qui conduit à la disqualification.

## YEUX :

Ne peuvent entrer en compétition les perruches qui présentent des défauts dans les yeux, des blessures, y compris maladie des paupières et du bord des yeux, pas plus que des couleurs anormales de l'œil ou un dessin non conforme à la description.

## COU :

Un cou trop étroit comme étranglé compte pour une faute, retrait d'au moins 5 points.

## COULEUR :

Elle doit être conforme aux descriptions correspondantes.

Les oiseaux de couleur vert olive, mauve, inos, violet et les "ailes claires" sont ceux qui souffrent le plus de couleurs défectueuses. Ceux qui souffrent le moins sont les gris-vert, gris et yeux noirs.

En ce qui concerne les vert foncé et bleu foncé, et à cause du croisement répandu avec le facteur violet, une certaine latitude de jugement est permise dans les nuances d'un oiseau à un autre, mais cependant pas sur un même oiseau.

La juste estimation des couleurs exige la connaissance de l'influence des diverses conditions de lumière. Le juge doit même à la limite, pouvoir reconnaître exactement la couleur avec une lumière artificielle étant donné la participation croissante aux expositions et simultanément l'augmentation du manque de locaux appropriés.

La lumière jaune rehausse les couleurs des verts tandis qu'elle émousse celles des bleus. L'éclairage fluorescent fait la plupart du temps le contraire. La lumière blanche neutre est encore la plus acceptable bien qu'elle "avale" le jaune des masques jaunes.

La lumière naturelle du crépuscule rehausse le bleu jusqu'au violet et le violet clair jusqu'au lilas foncé. Sont considérés comme défauts essentiels, pour toutes les couleurs foncées, les nuances différentes sur le même oiseau (exemple : chez des vert-olive et mauve, les flans et les croupions d'une autre couleur ; chez les Opalines des queues trop pâles), des taches claires causées par des trous dans le plumage et qui par conséquent sont des défauts de condition. Beaucoup de Lutinos présentent des traces verdâtres, les Albinos des traces bleuâtres. Chez les Ailes Claires, un défaut fréquent est le manque de contraste et chez les Pies Hollandaises ainsi que les Opalines, la couleur trop pâle, brouillée, sale.

Les exposants devraient connaître le barème des points à retirer pour ces défauts.

Les juges sont tenus de posséder à fond cette gamme, qui suivant la couleur des différentes catégories, va de 10 à 35 points. Ainsi peut-il advenir qu'à une Huppée avec seulement 10 points en couleur il soit retiré 4 ou au plus 5 points pour une couleur pâle, qu'à un Lutinos avec 35 points en couleur on retire de 15 à 17 points, qu'à un oiseau "Normal" avec 15 points en couleur on retire de 5 à 7 points. Au contraire, on ne doit pas, si la totalité des points est bien méritée, retirer des points sous la rubrique "couleur" par principe ou par commodité.

## MASQUE ET SPOTS :

Fréquemment, on constate des masques fendus, qui en même temps sont la cause de spots irrégulièrement distants mais aussi des masques trop courts et étroits sur lesquels des spots de la grosseur souhaitée ne trouvent pas suffisamment de place ou même se trouvent en dehors du masque.

Il est prescrit de retirer de 2 et jusqu'à 5 points pour des masques fendus, pour des masques défectueux et pour des spots manquants, chaque fois 1 point, alors que les points maximum respectifs (de 10 à 15) sont à considérer. Les perruches d'exposition doivent avoir des spots aussi ronds et grands que possible. Des défauts souvent constatés sont des spots de différentes grosseurs et mal rangés, c'est-à-dire placés en dehors de la rangée, les uns sur les autres, distancés irrégulièrement l'un de l'autre. Par ailleurs, existent des cas de double collier de spots chez des sujets très bons. L'enlèvement des spots supplémentaires est permis, pour autant que l'impression générale du masque et des spots n'en souffre pas. Des trous dans la plume peuvent résulter d'un toilettage maladroit, de dégradations, etc. et sont pénalisés par un retrait d'au moins 2 points. Les taches auriculaires oblongues sont la plupart du temps irréprochables dans leur forme.

Il faut faire attention à la couleur typique selon la description-modèle. Pour les masques et spots sans toutes les qualités standard requises, 10 points au moins sont retirés. Pour les Huppées et les Pies Australiennes, adaptation nécessaire.

## FRONT :

Un front taché ou sale de quelque manière que ce soit compte pour le masque et entraîne un retrait supplémentaire de 2 à 8 points.

## PATTES ET DOIGTS :

Fréquents défauts : position des pattes en (), position défectueuse des doigts, ongles trop longs. Enlever pour la première position au moins 5 points ; même chose pour un ongle manquant. Deux ongles manquants ainsi qu'une patte ou un doigt estropié entraînent l'exclusion de l'oiseau de la compétition. Veiller à une couleur de pattes conforme à la description-modèle.

## DESSIN :

Toutes les déviations ou différences par rapport à la description-modèle (dessin flou, amplification indésirable, dessin délavé, décoloré, arrangement défectueux) sont à pénaliser suivant les points maximum de la catégorie (couleur) (5-10 ou 15) enlever de 1 à 7 points selon l'étendue du défaut. "L'opalinisation" de l'oiseau normal est un défaut fréquent qui doit être pénalisé de 5 points. Le dessin du manteau de l'Opaline concerne le chapitre "couleur" de sorte qu'une estimation spéciale du dessin avec une échelle de valeurs de 15 points n'est applicable uniquement que pour les Pies danoises pour lesquelles il convient de retirer de 3 à 5 points par défaut.

## COUPLES :

Le but du jugement par couple est de montrer le résultat d'un élevage : oiseaux dans la même cage, analogues dans la couleur et le dessin, de même type, tenues et grandeurs bien harmonisées. Le juge opère tout d'abord séparément pour chaque oiseau. Il établit une moyenne entre les points-défauts attribués dans toutes les parties, c'est-à-dire que si sur un premier point il reste par exemple au mâle 30 points et à la femelle seulement 20, le couple reçoit 25 points.

## STAMS - COLLECTIONS :

Pour le jugement de 4 ou 6 perruches de couleur et dessin analogues, ce qui vient d'être dit pour les couples est également valable pour les stams ou collections. Cependant, l'estimation se fera en tant qu'ensemble, les différents points servent seulement à titre de norme moyenne. Les mauvaises perruches abaissent la valeur totale, même s'il y a parmi elles d'excellents sujets.

La composition sexuelle de toute collection doit autant que possible être équilibrée : donc 2,2 ou 3,3 ou de même sexe (4,0; 6,0; 0,4; 0,6). Deux oiseaux de même sexe sont également admis. Cela ne joue pas un rôle décisif lorsque règne par ailleurs une certaine harmonie, sauf lorsqu'une forte concurrence entraîne une compétition serrée pour le titre de "champion". Le but de l'exposition par collection est de prouver l'unité de souche.

Au cas où dans une exposition des jeunes et des vieux oiseaux sont évalués par ordre séparé d'âge, il ne peut être présenté dans la catégorie "jeunes oiseaux" que de jeunes sujets. Lorsqu'à l'intérieur d'une collection il y a des oiseaux malades, ou même si l'un d'eux souffre d'un manque de condition évidente, la collection est exclue de la compétition. Le total des points retiré dans chaque partie soustrait de 100, donne le nombre final des points.

## Note importante de l'A.F.O :

L'énumération des points de pénalité à appliquer suivant le nombre et l'importance des défauts peut paraître en contradiction avec la méthode employée lors de nos expositions. En effet, pour son championnat, l'**A.F.O**, comme tous les clubs spécialisés, applique le jugement dit "**par comparaison**" sans attribution concrète de points.

Néanmoins la connaissance de ces différents barèmes est indispensable pour évaluer l'importance des défauts les uns par rapport aux autres et ainsi permettre cette comparaison.